

Présents :

Enseignants : Mme Giraud, Mme Pires De Sa, Mme Wolff, M. Lachal

Parents : Mme Beauchamp Ludivine, Mme Lacarelle Elodie, Mme Grizard Nély, Mme Lacroix Claudie

Mairies : M Chanut, Mme Corre, Mme Basseuil et Mme Bonnetain pour la mairie de St-Maurice-lès-Châteauneuf, Mme Boucaud pour la mairie de Châteauneuf, Mme Nevers pour la mairie de Tancon, Mme Dessertine pour la mairie de Saint-Edmond

Excusés : Mme Mijieux Pauline, Mme Bert, Mme Perronet (maître E), M. Boulet Benoit

Présidente de séance : Mme Giraud Secrétaire de séance : Mme Pires De Sa

VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Lecture du règlement intérieur qui a dû être modifié suite à l'arrêté départemental du 15 novembre 2019 relatif à la scolarisation obligatoire des élèves dès trois ans (décret du 2019-826 du 2 août 2019).

Principales modifications :

- Instruction obligatoire à partir de 3 ans
- L'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section d'école maternelle à la demande des personnes responsables de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les heures de classe prévues l'après-midi.
- La gestion administrative des élèves est informatisée à l'aide d'une application nationale (Outil Numérique pour la Direction d'Ecole).
- Au-delà de 4 absences non justifiées par mois, la directrice est tenue d'informer le directeur académique des services de l'éducation nationale sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.
Des Activités Pédagogiques Complémentaires sont organisées par groupes restreints d'élèves pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ou pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.
- Des conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant sont mises en place. Les comportements adaptés à l'activité scolaire sont encouragés : calme, attention, soin, entraide, respect d'autrui.
- Lorsqu'un enfant a un comportement difficile, des solutions sont cherchées dans la classe ou dans les autres classes. Si le comportement perturbe gravement et durablement la vie de la classe malgré les concertations engagées, une équipe éducative peut être réunie.
- La coopérative permet de gérer des fonds privés à usage privé ou collectif, de percevoir d'éventuelles cotisations, des dons ou des subventions, d'acquérir du matériel éducatif. Les comptes et les actions de la coopérative sont présentés au conseil d'école.
- Dans les classes et sections maternelles, le personnel spécialisé de statut communal est chargé de l'assistance au personnel enseignant pour les soins corporels à donner aux enfants.
- Des exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur.
- Des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sont rédigés pour l'école : un PPMS « risques majeurs » et un PPMS « attentat intrusion ».
- Les situations pouvant relever de la protection de l'enfance doivent faire l'objet d'une évaluation ou d'un constat médical. Un écrit est adressé à la conseillère technique de service social à la DSDEN de Saône-et-Loire, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Après lecture, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

PROJETS DES CLASSES

Mise en place du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :

- Exercice d'évacuation incendie effectué le 07 février 2020 : évacuation des locaux en 1 min 40s, exercice très satisfaisant.

Mme Giraud reparle du détecteur de fumée dans le bâtiment de la maternelle. M. Chanut va s'en occuper prochainement.

Classes de CE1-CE2-CM1-CM2 :

- Rencontres sportives inter-écoles de gymnastique en février

Mme Giraud confirme que la piscine de Chauffailles sera fermée aux scolaires la 1^{ère} semaine de juillet pour être ouverte au public. Du coup, les écoles n'organiseront pas de rencontre piscine car le cycle d'apprentissage serait trop court. En effet, le cycle est de 6 semaines, soit 12 séances.

Les 4 classes :

- Fête de Noël : vendredi 20 décembre (cuisine, chants, cadeaux...)

Remerciement aux familles rurales pour leur don de 800€ qui permet d'offrir de jolis cadeaux aux classes. Cette année, l'accent a été mis sur les classes de maternelle avec l'achat d'une cabane en bois

qui sera installée par le personnel communal pendant ces vacances. D'autres cadeaux concernent tous les élèves : coussins et tapis de relaxation, jeux de cour pour les grands.

- Bibliothèque de Saint-Maurice : accueil des classes en novembre, décembre, janvier et février
- 2^{ème} visite à la médiathèque « Le quai des mots » à Chauffailles avec animation sous forme de débat en février sur le thème des émotions, de l'acceptation de la différence, du harcèlement.
- Ecole et cinéma : visionnage des films du 1^{er} (en novembre) et du 2^{ème} trimestre (en février) : Les contes de la mère poule et 4,5,6 Mélie pain d'épice pour les maternelles-CP, Katia et le crocodile et Les aventuriers pour les CE, Azur et Asmar et Porco Rosso pour les CM.
- Fête de carnaval : vendredi 21 février (cuisine, confection de chapeaux, défilé)

Activités autour du thème de l'année « Exprime-toi avec ton corps » :

- TPS-PS-MS-GS-CP : travail avec la compagnie de cirque Tempo en 2 temps.

Temps 1 : conférence sous le chapiteau le matin (pour tous les élèves) et ateliers de cirque l'après-midi (17 avril). Pique-nique ce jour-là pour les 2 classes de maternelle-CP.

Temps 2 : ateliers de cirque à l'école (12 et 19 mai)

Coût total : 920 €, entièrement financé par les p'tits loups

- CE1-CE2-CM1-CM2 : un voyage de 3 jours sur le thème « Nature et cirque » du 23 au 25 mars au centre du Croux à St-Léger-sous-Beuvray (vers Autun)

Animations par le centre sur le thème de la nature (3h par jour) et par la compagnie de cirque Boumkao (3h par jour) sur le thème du cirque.

Coût total : 6 106,20 € (pour 36 élèves)

Financement : participation des familles (1050 €), mairie de St-Maurice (700 €), cantine de St-Maurice (650 €), conseil régional (1575€), Association des p'tits loups (2131,20€)

Mme Giraud remercie vivement tous les financeurs des projets de l'école.

Projets à venir :

- Maternelle-CP : Spectacle « Le petit zébrichon » offert par la communauté de communes le 26 mars à Chauffailles à la médiathèque.
- Classe des CE : rencontre avec les correspondants de Semur-en-Brionnais le 29 ou 30 juin
- Colégram : participation des 4 classes, thème « Les émotions », ouverture de l'exposition au public le vendredi 15 mai en soirée à Chassigny-sous-Dun.
- Fête d'été : sur le thème du cirque le vendredi 19 juin

BUDGET

- Budget de la coopérative : à ce jour 1 959,78 €

Bénéfice de la vente « Fleurs et nature » : 915,60 €, remerciements aux parents d'élèves qui se sont impliqués dans cette vente. Nombre important de familles qui se sont investies cette année.

Prochaine action : les photos de classes avec portrait des enfants et/ou fratries en avril

Ce budget permet divers achats et sorties tout au long de l'année : livres, abonnements, transport et entrées école et cinéma, transport rencontres sportives...

Le budget pour le transport « Ecole et cinéma » sera d'ailleurs plus élevé que prévu de part l'organisation différente des transports.

- Budget mairie : à ce jour 2 921 €

Peu d'achats ont déjà été faits pour l'instant.

POINT SUR LA RENTREE 2020

Prévisions rassurantes : 86 élèves devraient être présents sur l'année scolaire 2020-2021

Eléments inquiétants :

- les effectifs actuels qui sont en dessous de 80 (78 élèves au jour d'aujourd'hui, 7 élèves admissibles n'ont pas fait leur rentrée mais la feront en septembre 2020)
- le courrier du DASEN reçu en décembre 2018 indiquant une menace de fermeture de classe pour la rentrée 2020

Rappel : Pour la rentrée 2020, 6 élèves de Tancon réintégreront leur village en GS, 11 CM2 partiront au collège mais on peut envisager 18 nouvelles inscriptions en plus des 7 inscriptions prévues pour cette année 2019-2020 (dont 15 enfants nés en 2018 sur nos communes).

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel de la date du 3^{ème} conseil d'école : Jeudi 25 juin à 19h.

Lors de ce conseil, l'organisation de la semaine scolaire et l'éventuelle dérogation pour la semaine de 4 jours seront discutées. Le conseil municipal nouvellement élu devra également se prononcer.

M. Chanut suggère de lancer une consultation auprès des parents afin de connaître l'avis des familles sur le rythme de la semaine de l'école. Mme Giraud s'en chargera début avril.

La séance est levée à 20h.

La présidente de séance S. Giraud

La secrétaire de séance A. Pires De Sa

